

Juillet 2022

## Note de présentation

### Chute d'un camion-benne sur les voies depuis un pont-route enjambant la ligne ferroviaire entre Lyon et Saint-Étienne au niveau de la commune de Saint-Chamond (Loire)

le jeudi 2 juin 2022

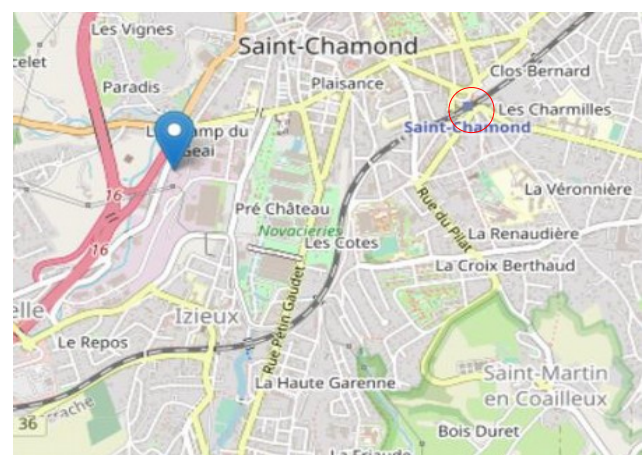
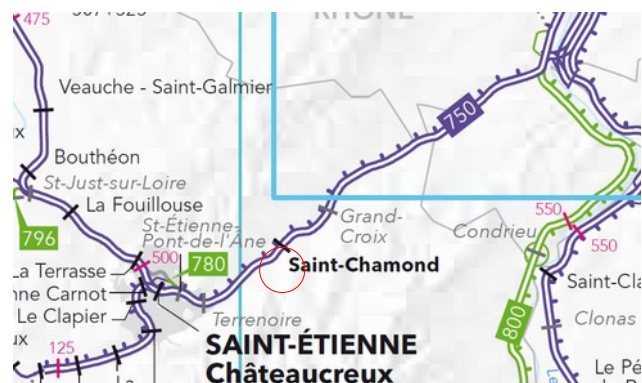
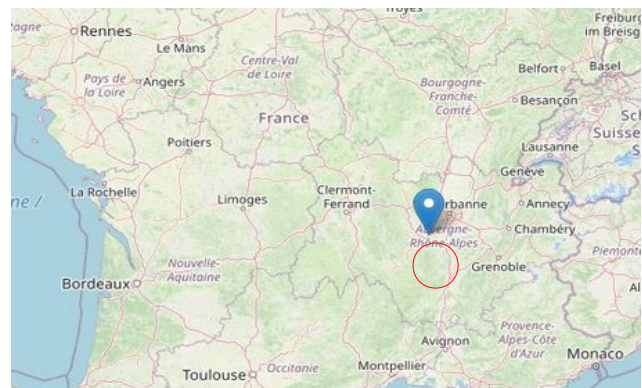
#### La ligne de Lyon à Saint-Étienne

La ligne n° 750 000 reliant Saint-Étienne Châteaucreux à Lyon Perrache est un important axe ferroviaire, tant de trafic régional cadencé, de trafic TGV que de fret.

Cette ligne est de groupe UIC 3, à double voie électrifiée en 1 500 V continu. Aux heures de pointe y circule un train par sens chaque 5 minutes. Avec 120 TER par jour, c'est la ligne TER la plus fréquentée de France (tronçon entre Saint-Étienne et Givors).

La vitesse maximale des trains au niveau de Saint-Chamond n'est que de 140 km/h du fait d'un environnement contraignant.

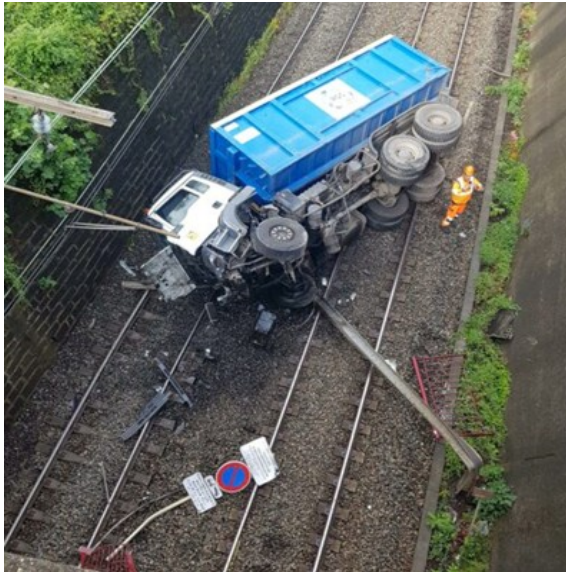
La ligne traverse en tranchée ouverte l'agglomération de Saint-Chamond. Hors autoroute, le trafic routier franchit la ligne ferroviaire au moyen de quatre ponts route, type d'ouvrages qui ne sont généralement équipés que de balustrades pour piétons.



## Les faits

Le jeudi 2 juin 2022 à 8 h 30, à Saint-Chamond, un camion-benne est tombé du boulevard de Fonsala sur les voies SNCF, après être sorti de sa voie de circulation normale juste avant le pont-route. Dans sa chute de plus de 6 mètres, il a arraché les caténaires, provoquant un défaut d'alimentation électrique pour les trains sur les deux voies.

Le conducteur du camion, âgé d'une trentaine d'années, n'a été que légèrement blessé et a pu s'extraire seul du véhicule accidenté. Les tests d'alcoolémie et de stupéfiants se sont révélés négatifs.



*Saint-Chamond (Loire), camion-benne tombé sur les voies en début de matinée du 2 juin 2022*



*Saint-Chamond (Loire), camion-benne tombé sur les voies, vu depuis la voie*

Aucune circulation ferroviaire ne circulait à proximité au moment de la chute du camion. Celui-ci, en mettant à terre la caténaire, a entraîné une disjonction de l'alimentation électrique 1500V continu. De plus, la benne métallique a activé les circuits de voie (dispositifs de détection des circulations ferroviaires), ce qui a protégé de l'arrivée en vitesse d'une éventuelle circulation ferroviaire.

## Le dégagement du camion accidenté

La métropole de Saint-Étienne a commandé une grue automotrice d'une capacité de levage de 150 tonnes. Celle-ci a dû rester hors du pont au regard de ses capacités de portance, ce qui, avec la position du camion éloignée de la verticale du pont, a rendu délicate l'opération de dégagement des voies.



Opération de relevage du camion-benne  
Photos Progrès/Philippe VACHER

Des cars de substitution ont dû être mis en place sur toute la journée du jeudi. Les opérations de relevage et de réparations ont entraîné des embouteillages importants, notamment dans la ville de Rive-de-Gier.

### **Reprise du trafic**

Les agents de la SNCF ont travaillé toute la nuit pour remettre en état les rails et traverses des deux voies, ainsi que la ligne électrique (un support caténaire avait été emporté). La circulation des trains n'a été possible que vendredi 3 juin à 6 heures, à fréquences et vitesse réduites. Le trafic ferroviaire normal n'a pu reprendre qu'après consolidation du pont et remplacement du garde-corps.

### **Ouverture de l'enquête**

Le camion-benne a dévié de sa trajectoire sans raison connue à ce stade et est tombé d'un pont sur les voies ferrées d'une ligne particulièrement fréquentée. C'est par chance, qu'aucune circulation ferroviaire n'a percuté le camion-benne immobilisé sur les deux voies et que le conducteur du camion n'a été que très légèrement blessé. Les conséquences auraient pu être bien plus graves : déraillement d'une circulation ferroviaire avec potentiellement le décès de passagers ...

L'enquête se propose d'investiguer cette problématique sur deux axes.

D'une part, il s'agira d'identifier les raisons de la sortie de route du camion benne évoluant sur une voie droite après une courbe sur une avenue très fréquentée au niveau d'un ouvrage où le stationnement est interdit. L'enquête vérifiera si les méthodes de protection des voies ferrées sur le site de Saint-Chamond contre les chutes de véhicules et/ou de pièces pouvant faire obstacle aux circulations ferroviaires sont adaptées. Elle s'assurera que les risques ont bien été analysés. Deux rapports d'enquête<sup>1</sup> sur ce thème ont déjà été publiés par le BEA-TT mais n'ont pas conduit à des recommandations générales.

---

<sup>1</sup> *Rapport d'enquête technique sur le déraillement d'un train du RER C survenu le 20 décembre 2009 à la suite de la chute d'un bloc de parapet à Choisy-le-Roi (94) mars 2011 – Rapport d'enquête technique sur la sortie de route d'un autobus survenue le 14 avril 2012 à Marseille (13) novembre 2013*

D'autre part, il s'agira de contribuer, pour les ponts enjambant les voies ferrées à la diminution du risque d'accidents analogues sur le réseau. L'enquête délivrera des éléments d'analyse et de compréhension des événements pouvant conduire à la chute d'un véhicule sur une circulation ferroviaire. Elle établira des recommandations de nature à prévenir de futurs événements, à l'échelle nationale : en associant les organismes ayant déjà travaillé sur ce type de sujet, une méthode multicritère, assortie de pistes de gouvernance, pourrait être proposée pour permettre des choix de priorisation des ouvrages à traiter, de solutions d'aménagement et d'exigences sur les dispositifs de retenue.

Du fait du caractère potentiellement catastrophique de ce type d'évènement, et des enseignements possibles au niveau national, cet accident fait l'objet d'une enquête technique du BEA-TT par décision de son directeur du 19 juillet 2022.

L'enquête sera réalisée dans le cadre des articles L.1621-1 à 1622-2 et R.1621-1 à 1621-26 du Code des transports. Elle ne vise pas à déterminer des responsabilités. Elle vise à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les causes exactes et les facteurs contributifs à la survenue de l'accident, en vue de formuler des recommandations de sécurité visant à réduire le risque de répétition d'accident analogue.